

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANÇON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 décembre 2021

Date de la

Convocation :

9 décembre 2021

Date d’Affichage :

16 décembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-162

Mise en vente du Bâtiment communal situé à Sachas, parcelle A 1136.

**L’an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la
présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie, M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération n° 2021-052 du 12/04/2021 décidant la vente du bâtiment communal situé au n° 15 de la rue du Chapelier, parcelle n° 1136 de la section A au lieu-dit « Sachas ».

VU la proposition d’achat de 110 000 € faite (en moitié indivis) par :

1°) M. REVEST Jean-Luc et Mme SALETTI Audrey en Usufruit et Mme REVEST LUCA et M. REVEST THEO en nue-propiété, 335 Chem de St Pierre au Pas de l’Avé 13390 AURIOL

Et,

2°) la SCI THOYA représentée par M GAZAUD Eric et Mme GAZAUD Valérie, Adresse Siège : 262 Impasse Martin Duby 13390 AURIOL, Adresse courrier : 236 allée des Pinson 83230 BORMES LES MIMOSAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

➤ **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle communale A 1136 aux conditions énoncées ci-dessus.

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la vente de ce terrain.

➤ **DESIGNE** la Selarl « AGOSTINO-AUDIFFRED », notaires à Briançon, pour recevoir les actes relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE